



Lycée Victor Hugo
Gontardstrasse 11
60 488 Frankfurt am Main



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT n°1 DU 4/02/2026

Ouverture de la séance

En ce jour du 04/02/2026, le conseil d'établissement se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance extraordinaire sous la présidence de M. Sylvain PARDO.

La séance commence à 17h 00

Sont absents et excusés : voir liste émargement

Sont absents et non excusés : voir liste émargement

Ce CET se tient suite au CET annulé faute de quorum du 29/01/2026

Le conseil d'établissement peut siéger valablement.

Monsieur le Proviseur dirige le CE et remercie les personnes présentes.

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du conseil d'établissement du 17/11/2025

Ce point n'a pas été abordé, le compte rendu sera adopté lors du prochain CET de mars 2026.

Point N° 2 - Présentation du Budget Initial

M le Secrétaire général présente le budget initial (voir document en annexe).

- **Les représentants des personnels lisent une déclaration liminaire :**

Monsieur le Proviseur, chers membres du Cet,

Nous, représentants du personnel non-enseignant, enseignant du premier et du second degré, nous unissons pour dire notre inquiétude face à la politique de l'AEFE.

Sommes-nous en train d'assister à son démantèlement ?

La répercussion de la baisse de son budget va entrainer des hausses des frais de scolarité dans les établissements. Et, par effet domino, une baisse des effectifs dans notre école, alors que les efforts consentis par toute la communauté scolaire ont permis de garder une stabilité, puis une légère augmentation du nombre d'élèves depuis 3 ans.

Cette baisse d'effectifs entrainera inévitablement des suppressions de postes.

Nous sommes conscients des difficultés de l'établissement à établir un budget à l'équilibre. L'administration essaie de traverser cette crise sans renoncer à faire certains investissements pour préserver l'attractivité de notre école. Les efforts seront-ils suffisants, la hausse des frais de scolarité va-t-elle encore se poursuivre ? Comment va-t-elle évoluer jusqu'en 2030 ? Combien de temps notre trésorerie pourra-t-elle compenser la politique restrictive de l'AEFE ?

Les familles vont-elles continuer à nous suivre ?

Le personnel redoute le gel des salaires dans un contexte d'inflation, alors que certaines catégories acceptent déjà de bien faibles rémunérations par rapport au salaire moyen dans la région francfortoise.

Actuellement, l'établissement n'est pas suffisamment attractif pour les enseignants allemands. Si l'évolution des salaires ne bouge pas alors les recrutements de personnel qualifié pour enseigner l'allemand vont être difficiles.

Sans enseignement de qualité, pourrons-nous continuer à bénéficier des subventions du Land de Hesse ?

C'est une spirale qui s'amorce...

Les personnels recrutés locaux, résidents et détachés craignent pour leur emploi et leurs conditions de travail pour les années à venir.

Comme la FAPEE et localement L'UPEA mais aussi d'autres établissements de l'AEFE, nous craignons que cela impacte la réussite scolaire des élèves et une dégradation des conditions de travail des personnels.

C'est pour cette raison que les représentants du personnel enseignant et non-enseignant ont boycotté le Cet du 29 janvier 2026. Aujourd'hui, les personnels enseignants n'approuveront pas le BI 2026 qui prévoit des hausses d'écolage de l'ordre de 3% (contre 2% d'inflation en Allemagne), car nous ne sommes pas en accord avec les directions prises par l'AEFE qui nous y amènent.

Nous vous remercions pour votre écoute.

- **Les représentants des parents lisent une déclaration liminaire**

*Madame la COCAC adjointe,
Monsieur le Proviseur,*

Monsieur le Consul Général,

*Mesdames et Messieurs les conseillers consulaires,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'établissement,*

Nous, représentants des parents d'élèves du lycée français international Victor Hugo de Francfort, souhaitons expliquer les raisons qui nous ont conduits à boycotter le conseil d'établissement du 29 janvier par l'absence de quorum.

Ce boycott visait à exprimer notre profond désaccord face aux mesures décidées par l'AEFE, et en particulier le transfert vers notre établissement de 35 % des pensions civiles des personnels détachés dès 2026, puis de 50 % en 2027. Pour le LFIVH, cela représente un surcoût estimé à environ 400 k€ en 2026 et 560 k€ en 2027, soit une charge supplémentaire comprise entre 400 et 600 € par élève et par an.

Ce boycott constitue aujourd'hui notre seul moyen d'exprimer à la fois notre inquiétude quant à l'avenir du lycée et notre colère face à des décisions qui s'apparentent à un désengagement progressif de l'État. Une fois encore, les familles se retrouvent à assumer l'essentiel de l'effort financier, les frais de scolarité devenant la variable d'ajustement.

Si la hausse des frais de scolarité prévue pour 2026 peut sembler limitée au regard de ce qui avait été décidé en juin, elle n'est rendue possible que par une diminution importante des réserves du lycée, initialement prévues pour un projet immobilier ainsi que par l'augmentation de la subvention Ersatzschule. Il ne s'agit donc pas d'une amélioration durable de la situation financière, mais de solutions temporaires. Dans le même temps, les efforts financiers demandés aux familles se poursuivent, sans perspective de stabilisation.

Vendredi dernier, lors d'une réunion en visioconférence, la directrice générale de l'AEFE a demandé aux familles de « faire un effort ». Cette déclaration nous a profondément choqués. Les efforts, les familles les ont déjà largement consentis. Concrètement, au lycée français international Victor Hugo de Francfort, un enfant entré en CP en 2022 aura connu, à son arrivée en CM2 en septembre 2026, une augmentation de 22 % du coût annuel des frais de scolarité. Ces efforts sont aujourd'hui suivis de nouveaux transferts de charges et de perspectives de suppressions de postes de personnels détachés.

Dans ces conditions, comment demander aux familles de se projeter sereinement sur l'ensemble d'une scolarité ? Quelles en seront les conséquences sur l'attractivité de l'établissement ?

Enfin, comment ne pas s'inquiéter pour les familles les plus fragiles ? Une augmentation de l'enveloppe des bourses est annoncée, mais sans éléments chiffrés précis. Il est à craindre que le reste à charge augmente malgré tout pour des familles déjà en difficulté. Des départs contraints sont à redouter, ce qui fragiliserait encore davantage la mixité sociale de notre établissement.

Vous l'aurez compris, notre inquiétude est profonde quant à la capacité du lycée à préserver son équilibre financier sur un horizon de trois ans, celui-ci reposant largement sur l'utilisation des fonds de trésorerie. Nous savons que la situation financière de certains établissements est aujourd'hui plus préoccupante encore que la nôtre, mais comment ne pas craindre que le LFIVH ne se retrouve, à son tour, dans une situation comparable à brève échéance ?

Ainsi en l'absence de mesures structurelles et d'un soutien renforcé de l'État, la pérennité du lycée français international Victor Hugo à moyen et long terme apparaît incertaine.

Nous souhaitons toutefois souligner que notre action ne remet pas en cause la direction actuelle, qui a œuvré avec efficacité et professionnalisme au redressement du lycée par la mise en œuvre de mesures d'économies et de promotion de l'offre de l'établissement.

Nous sommes pleinement conscients que ces défis dépassent le cadre de notre CET. Néanmoins, il reste de notre responsabilité de représenter et défendre la voix des familles du LFIVH. À ce titre, nous appelons l'AEFE à entendre

ces voix et à prendre en compte leurs préoccupations, afin de garantir la qualité et la pertinence de l'éducation de nos enfants.

Les représentants des parents d'élèves (UPEA).

M le Proviseur soumet ce budget initial au vote pour information :

Résultats des votes :

- Présents : 23
- Votants : 16
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages valablement exprimés : 16
- Pour : 7
- Contre : 9
- Abstention : 0

Lors du CET il avait été annoncé 10 contre, 6 pour. Mais après échanges avec la représentante des personnels non enseignant, cette dernière a voté pour, ce qui explique la modification.

Le Budget Initial pour information n'est pas adopté.

Point N° 3 - Protocole d'évaluation du baccalauréat

Mme la Provisure adjointe présente le protocole d'évaluation du baccalauréat (voir annexe).

Le projet d'évaluation d'établissement précise les critères, formes et temporalités des évaluations afin de garantir **équité, cohérence et transparence**. Il articule **contrôle continu (40 %)** et épreuves terminales nationales.

Des **évaluations de remplacement et de rattrapage** sont prévues pour les absences justifiées, afin d'assurer l'égalité de traitement des élèves. Le protocole rappelle également les **règles relatives à la fraude**, ses procédures de signalement et les **sanctions disciplinaires et administratives** prévues par les textes.

Le protocole d'évaluation devra être revu chaque année avant les vacances de la Toussaint, les éléments nouveaux proposés par l'équipe pédagogique pourront y être ajoutés après concertation lors d'un conseil pédagogique dédié. Ce protocole pourra être étendu au niveau 3ème en accord avec les préconisations du Ministère.

Un membre de l'association des parents d'élèves pose une question relative au nombre de devoirs par trimestre : pourquoi le nombre de 3 devoirs obligatoires ne concerne-t-il pas toutes les disciplines ? Mme Daniel-Risacher répond que lorsqu'un professeur ne voit ses élèves qu'une heure par semaine (ex: sciences) il ne peut pas attribuer plus d'une à 2 notes dans la période. La règle des 3 notes par trimestre est donc relative au nombre d'heures de cours hebdomadaires.

Point N°4 : Questions diverses :

Les questions ont été traitées en amont du CET. Voici les réponses apportées et lues durant la réunion :

Enseignant 1°

- L'AEFE a-t-elle demandé aux établissements en EGD le gel du point d'indice des personnels de droit local. Nous n'avons pas eu d'information dans ce sens. Un dialogue de gestion est prévu mi-février avec les services centraux de l'AEFE.
- Au Cet de novembre, vous nous avez présenté la part de l'aide nette par élève de l'AEFE, soit 2 402€ sans les bourses scolaires et 2 581 € en ajoutant l'aide aux élèves boursiers. Avec la prise en charge de la pension civile des personnels détachés et résidents par l'établissement, quel est maintenant le montant de l'aide nette par élève pour notre établissement ?

Nous n'avons pas eu d'information. Nous la demanderons à l'occasion du dialogue de gestion, prévu mi-février avec les services centraux de l'AEFE.

- Diapo 14 : Comment expliquez-vous la baisse de l'enveloppe personnels de droit local dans le BI 2026 par rapport à 2024 ?

Nous avons repris les chiffres saisis dans AGE par la précédente.

Erreur corrigée, le montant : 4 691 720,44 €

- Prévoyez-vous un investissement informatique en primaire ? Achat de tablettes ?
Nous vous invitons à formuler vos besoins lors de l'élaboration du budget 2027 (avril 2026). Une fiche sera envoyée pour préciser les dates.
- Envisagez-vous de rendre payantes les activités péri-éducatives à la rentrée de septembre 2026 ?
Pas en 2026, en revanche l'établissement souhaite à l'avenir mieux individualiser les coûts et de ce fait, éviter de faire supporter des prestations spécifiques à l'ensemble des familles par une augmentation générale des frais de scolarité.

Non enseignant

- L'AEFE prévoit-elle de mettre les personnels de droit local à contribution avec un gel du point d'indice à court ou moyen terme ?
Nous n'avons pas eu d'information dans ce sens. Un dialogue de gestion est prévu mi-février avec les services centraux de l'AEFE.
- Des licenciements sont-ils prévus ou des regroupements de postes ou transformation de poste (en minijob) pour faire des économies et qui concerneraient les personnels non enseignants ?
Nous n'avons pas eu d'information dans ce sens. Un dialogue de gestion est prévu mi-février avec les services centraux de l'AEFE.
- Quelle est la part du coût des remplacements dans la masse salariale totale ? Comment a-t-elle évolué ces 5 dernières années ?
0,9 % en 2024, 1,3 % sur 2025. Pour une étude sur 5 années, cela nécessite une recherche plus approfondie
- Qu'est-ce que l'AEFE a prévu de faire dans les 2 ou 3 prochaines années vu que l'établissement va perdre des élèves avec l'augmentation des frais de scolarité ?
L'idée du lissage de l'augmentation des frais de scolarité devrait limiter la perte d'effectif, mais cela sera évoqué lors du dialogue de gestion du mois de février.

Les parents posent deux questions supplémentaires : l'une sur les critères de l'Ersatzschule, l'autre sur l'anticipation des départs à la retraite des professeurs d'allemand du 1^{er} degré.

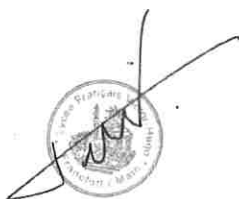
- Les critères de l'Ersatzschule sur le 1^{er} et le 2nd degré reposent sur une quotité horaire d'enseignement en allemand et sur un choix de disciplines enseignées dans cette langue. Il n'y a pas d'obligation d'avoir un quota d'enseignants allemands. Pour les départs à la retraite : les premiers arrivent dans deux ans, la direction a déjà rencontré pour prise de contact des profils qui sont intéressés par l'enseignement dans l'EFÉ. A ce jour, il n'est pas possible d'anticiper des départs qui arriveront dans deux ans. Mais la direction reste en veille active sur cette question.

Conclusion :

M le Proviseur remercie l'ensemble des participants au conseil d'établissement, il annonce le prochain CET extraordinaire du 12/03/2026 concernant le compte financier.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'établissement est levée à 18h15.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes



Le Président



M. Le Proviseur